

**Délibération n° 2026-020**  
**Délibération portant sur les Grands Lacs Aéro - Délégation de signature**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 25  
Nbre de votants : 32  
Nbre de procurations : 7  
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026  
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

**L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents** : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations** : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

**Excusés et Absents** : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian,

**Décision de l'assemblée :**

Votants :           **32**  
Pour :               **32**  
Contre :  
Blanc :  
Abstention :

## **Rapporteur : Madame Marie-Françoise NADAU**

La communauté de communes des Grands Lacs a organisé sa 1<sup>ère</sup> fête de l'aviation le dimanche 29 septembre 2024, permettant de mettre en valeur la plateforme de l'aérodrome, les acteurs et notre projet de développement. Cet évènement a rencontré un fort succès avec plus de 6 500 visiteurs sur la journée.

Il a été décidé de réaliser la seconde édition en 2026, en alternance avec les Grands Lacs à Vélo et le Rassemblement international des hydravions de Biscarrosse. Cette seconde édition ne pourra se tenir durant la fête nationale de l'Aviation (dernier week-end de septembre) car les acteurs locaux et les acteurs aéronautiques sont mobilisés sur d'autres importants meetings dont notamment celui de Carcassonne.

Aussi, une nouvelle dénomination a été définie « Grands Lacs Aéro » avec le slogan « l'Aérodrome fait son show ! ». La date du meeting a été fixée le dimanche 4 octobre 2026. Le programme de la journée consiste comme lors de la 1<sup>ère</sup> édition en un spectacle aérien public qui aura lieu en début d'après-midi (35 avions mobilisés) et des animations continues au sol sur la plage horaire 10h30/19h00. Des nouveautés seront au rendez-vous. La manifestation se tenant en octobre, un lien sera fait avec « Octobre rose » et les associations locales œuvrant contre la lutte du cancer.

Le budget de l'évènement est évalué à 102 000 € TTC en dépenses. Une recherche active des sponsors est en cours pour diminuer le coût restant à charge de la collectivité. Il est également prévu de solliciter des subventions de participation auprès du Département des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le plateau aérien représente moins d'un tiers des dépenses. Les frais liés aux exigences réglementaires en termes de sécurité et de salubrité notamment représentent plus de 50 % de l'enveloppe.

Cette manifestation, organisée en partenariat avec l'office de tourisme communautaire et la ville de Biscarrosse, fait l'objet de réunions régulières pour finaliser le budget prévisionnel et caler progressivement le programme d'animations.

Cette organisation comprend également un volet juridique avec la nécessité de signer des conventions avec les partenaires, les sponsors et les pilotes qui assureront un vol et des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour les activités commerciales diverses (foodtrucks, exposants pratiquant la vente de produits ou de services) ainsi que de nombreux documents liés à la sollicitation des accords réglementaires auprès des services de l'Etat.

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité**

- D'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subventions auprès du Département des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine.
- D'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents permettant la bonne réalisation de cette manifestation.

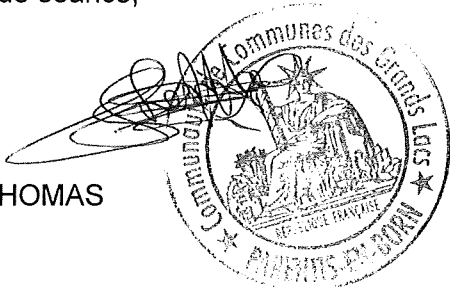
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

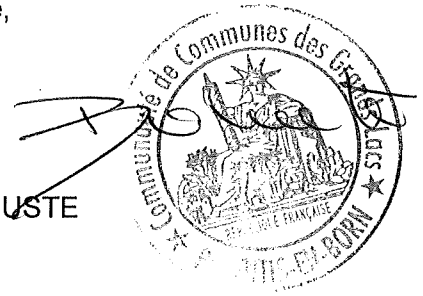
Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le :